

Non aux sanctions disciplinaires pour faits de grève

Malgré la signature d'un protocole mettant fin au conflit dans les Hauts-de-Seine, la direction du Courrier persiste à traduire trois militants de SUD en conseil de discipline avec menace de licenciement et de lourdes sanctions. La fédération SUD exige la levée de toutes les sanctions. Elle dépose un préavis de grève national le 12 juillet, jour du premier conseil de discipline demandant un licenciement et appelle à se rassembler devant la DOTC des Hauts-de-Seine à Nanterre.

De lourdes menaces de sanction

Après avoir transformé des mises à pied et suspensions de fonction en blâmes, la direction persiste à faire passer trois militants de SUD ayant animé la grève en conseil de discipline. Gael Quirante est menacé de licenciement, Yann le Merrer et Bertrand Lucas respectivement de deux ans et un an d'exclusion temporaire de fonction.

Il leur est reproché d'avoir pénétré dans les établissements sans y être autorisé pour informer les personnels non-grévistes sur la grève et tenir des Assemblées Générales, d'avoir occupé la DOTC et le Siège à plusieurs reprises. De plus, elle les accuse de séquestration le 10 mai,

alors que les grévistes protestaient, dans les locaux de la DOTC, contre le refus de recevoir un secrétaire départemental SUD dans la délégation qui devait négocier sur le conflit en cours...

Après avoir tenté d'étouffer le mouvement de grève dans les Hauts-de-Seine par une pression sur les grévistes, la direction poursuit dans sa volonté contre nos militants.



Pour la liberté d'expression et la liberté syndicale

La direction multiplie les entraves au droit de grève et pas seulement dans les Hauts-de-Seine mais partout où des postier-es contestent son autoritarisme, son absence d'écoute et son mépris : interdiction des prises de parole, emploi d'huissiers et de vigiles, embauche illégale d'intérimaires, recours à des filiales et à des cadres pour casser les luttes, menace de mise en absence irrégulière de grévistes, ...

Lors des conflits sur les réorganisations, la direction recule de plus en plus le moment d'ouvrir de véritables négociations, entraînant par là-même l'exaspération des grévistes.

Dès lors qu'elle menace les personnels et interdit toute velléité de contester, elle ne peut se plaindre ensuite du durcissement des conflits. La répression est la réponse d'une entreprise qui refuse le dialogue social et qui refuse la liberté d'expression.

Rassemblement de protestation lundi 12 juillet

devant la DOTC des Hauts-de-Seine à partir de 13h

3 bd du Levant à Nanterre RER Nanterre Ville

Un préavis de grève national est déposé

Pour le droit d'expression et la liberté syndicale,
Ni licenciement ni sanctions disciplinaires



Fédération syndicale des activités postales et
de télécommunications

25/27 rue des Envergies 75020 Paris Téléphone : 01 44 62 12 00
Télécopie : 01 44 62 12 34 sudptt@sudptt.org http://www.sudptt.org